



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne jeudi 4 juin 2020

Mise à disposition temporaire d'eau potable dans plusieurs quartiers de Guyane

Les services de l'État ont accompagné les collectivités du territoire dans l'installation de rampes de distribution d'eau et de bornes-fontaines.

Dans le contexte de l'épidémie de COVID 19, plusieurs collectivités (CACL, Saint-Laurent-du-Maroni, Kourou, Mana) ont sollicité les services de l'État pour les accompagner financièrement dans la desserte temporaire et supplémentaire en eau potable des habitants de certains quartiers.

À l'issue d'une concertation avec les services techniques de ces collectivités, la Société Guyanaise des Eaux (SGDE), les associations concernées et les services de l'État, plusieurs sites ont été identifiés à partir du 16 mars et progressivement équipés par la SGDE.

À l'initiative des collectivités concernées et avec le concours financier de l'État, **25 rampes de distribution d'eau dont 3 sur bâches alimentaires souples ont été installées et 45 bornes-fontaines monétiques ont été mises en gratuité temporairement.**

Ces dispositifs de distribution d'eau gratuite seront maintenus durant toute la durée de la crise sanitaire.

Le coût des opérations d'installation et de replis des rampes de distribution, de gratuité des bornes-fontaines monétiques, des consommations d'eau potable est majoritairement subventionné par les services de l'État (DGTM et ARS). Le reste étant à la charge des collectivités et de la SGDE qui finance une grande partie de la consommation d'eau.

Lors de l'installation et de l'utilisation de ces dispositifs temporaires, il a été rappelé le protocole de gestion du point d'eau en toute sécurité vis-à-vis de l'épidémie de COVID-19.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr
www.guyane.gouv.fr

Rue Fiedmond – CS 57008
97307 Cayenne Cedex